

Nos conditions RGPD

NEPSOD Evolution, en état de veille permanent sur la réglementation, reste attentif aux outils utilisés lors des actions de formation, tant sur le plan administratif, que pédagogique, et ce afin de limiter la collecte des données personnelles, et de contrôler la conservation de ces données. Le respect des données personnelles fait partie intégrante des process qualité de NEPSOD Evolution qui a obtenu sa certification Qualiopi en 2020 pour la formation professionnelle et en 2023 pour la formation en apprentissage.

Actions mises en place :

- Désignation d'un délégué à la Protection des Données : Sylvie FERRAND
- Sensibilisation des équipes au RGPD
 - Définition d'une donnée à caractère personnel
 - Renforcement du droit des personnes
 - Les obligations en matière de RGPD
- Mise en place du Registre des activités de traitement, de la Liste des personnes à utiliser les données, de la Procédure de sécurisation des données (Issue du site de la CNIL)
- Mise en place d'une Fiche de consentement d'utilisation des données à caractère personnel pour le bénéficiaire – Intégration dans le process qualité dans le Module Accueil du bénéficiaire
 - Attestation à signer par chaque stagiaire entrant sur une formation, en double exemplaire
 - Le bénéficiaire peut retirer son consentement à tout moment au cours de son parcours de formation
- Révision des documents utilisés lors du parcours de formation
 - Simplification documentaire : suppression des données inutiles (par exemple : N° de Sécurité Social collecté uniquement si nécessaire) dans la fiche de renseignement, la fiche d'entretien individuel
 - Procédure de création, mise à jour et archivage des documents (avec lieu de stockage et délai de conservation)
- Installation d'un Share Point (Serveur Unique en 2020) qui permet :
 - La sécurisation de l'accès aux ressources et aux données des bénéficiaires par les équipes
 - Le renforcement et le contrôle de la documentation qualité avec des droits d'accès ouverts selon les domaines (Formation, coordination, etc.)
- Mise en place d'une procédure de sécurisation des données afin de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité des données – Recommandation de la CNIL
 - Mesure de sécurisation technique et organisationnelle
 - Identification des modes de protection contre les failles de sécurité
 - Grille d'auto-évaluation
- Veille permanente sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/securite-introduction>